

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **7 décembre 2009**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Louis Bissonnette	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Est également présente
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 3930-12-09

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Le conseiller Pierre Lavallée désire ajouter au varia le point suivant :

- Inscription Plaisir d'hiver

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 7 décembre 2009

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal — séance du 9 novembre 2009

Conseil

Séance extraordinaire Jeudi 17 décembre, 20h - Adoption Budget 2010

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Novembre 2009
- 5 Calendrier séances du conseil 2010
- 6 Déclaration des intérêts pécuniaires - Karine Fleury
- 7 Formation Maire, directrice générale et nouveaux élus
- 8 Adoption de l'IPC pour 2010
- 9 Plaque JBE Dorion - Acte de servitude
- 10 Radiation de facture - 200909379
- 11 Congé de la période des Fêtes
- 12 Comité de gestion municipale
- 13 Avis de motion: Régl. 635-09 Taxation 2010
- 14 Achat de la bibliothèque - Éditions FD
- 15 Circulation lourde - Appui à la ville de Drummondville
- 16 Lot 161-10, 161-11 - Réclamation
- 17 Caisse Populaire - Entente sur la tarification

- 18 Caisse Populaire - Adhésion Comptes Avantage entreprise
- 19 Caisse Populaire - Représentant et déterminant leurs pouvoirs
- 20 Vérification comptable 2009 - Aide externe
- 21 Résumé main-d'œuvre - Bacs à ordures et déneigement des balcons
- 22 Renouvellement contrat 2010 - Réfrigération Pôle Nord
- 23 Transfert du Fond de roulement
- 24 Abonnement Québec municipale 2010
- 25 OMH - Adoption Budget 2010
- 26 OMH - Frais de sinistre à payer

Sécurité incendie

- 27 SIUCQ - Adhésion 2010
- 28 Demande d'achat - Décembre 2009

Voirie

- 29 Achat couteaux de charrues
- 30 Ponceau Durham - L'Avenir
- 31 Lot 563P - Plainte pour arbres coupés
- 32 Tracteur voirie - "One-Way"
- 33 Tracteur voirie - Achat 2 pneus avant
- 34 Camions voirie - Réparation de 2 cylindres de boîte
- 35 Camions voirie - Achat et installation de peignes à glace
- 36 Achat délinéateurs

Hygiène du milieu

- 37 Bacs à ordures et recyclage - Prix 2010 bacs et pièces de rechange
- 38 RIGD - Adoption budget 2010
- 39 RIGD - Nomination de 2 membres et 2 substituts

Urbanisme et zonage

- 40 Adoption Règlement 636-10: CCU
- 41 CCU - Candidature J. Bathalon
- 42 CCU - Candidature M. Pelletier
- 43 Lot 181 DU - Statut historique
- 44 Demande de changement de zonage - S.R.D.P.

Loisirs et culture

- 45 Bibliothèque - Renouvellement de contrat CPU 2010
- 46 Bibliothèque - Adoption budget 2010
- 47 Démission coordonatrice de la bibliothèque
- 48 Loisirs - Track postal - Activités Hiver 2009-2010
- 49 Loisirs - Rénovation coin intérieur + minuterie éclairage extérieur
- 50 Loisirs - Détecteur de gaz
- 51 Loisirs - Main d'œuvre glace - patinoire extérieure
- 52 École L'Avenir - Programme brigadiers juniors
- 53 École L'Avenir - Soutien financier 2010

Général

Varia :

- 54 **Correspondance**
Correspondances reçues - Novembre 2009
- 55 **Période à l'assistance**
- 56 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3931-12-09

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2009

Il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

Une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le jeudi 17 décembre 2009 à 20 h.

ADMINISTRATION

R 3932-12-09

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de novembre 2009, tels que présentés.

COMPTE À PAYER – CONSEIL 7 DÉCEMBRE 2009

Fournisseur	Solde
LE 9E BIT INC	35.56 \$
BODYCOTE	137.71 \$
BODYCOTE	102.72 \$
Carrieres PCM Inc.	285.35 \$
Centre du Camion Beaudoin INC.	151.19 \$
Chambre de commerce de Drummond	13.80 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.92 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	22.55 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	15.79 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	20.30 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	59.97 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	15.58 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	88.35 \$
DEAK DANIEL	252.00 \$
Drummond Electrique	47.98 \$
Drummond Electrique	84.66 \$
Drummond Electrique	36.69 \$
Electro Systeme Inc.	637.00 \$
Germain Blanchard Ltee	2 962.97 \$
Groupe Maska Inc.	83.84 \$
Groupe Maska Inc.	155.14 \$
HAMEL PROPANE INC.	156.85 \$
INFOTECH	141.09 \$
INFOTECH	135.45 \$
Les Editions Juridiques FD	1 213.41 \$
Machinerie C. &M. inc	389.71 \$
MARTEL, BRASSARD, DOYON	428.00 \$
MARTIAL BOUTHILLETTE	402.66 \$
Ministre du Revenu du Quebec	3 070.99 \$
Ministre du Revenu du Quebec	2 745.26 \$
MRC Drummond	21.00 \$
MRC Drummond	20.00 \$
MRC Drummond	1 901.20 \$
MRC Drummond	12.00 \$

MRC Drummond	3 651.49 \$
Petite Caisse	4.99 \$
Petite Caisse	337.36 \$
Receveur Général du Canada	1 166.54 \$
Ressort Déziel inc	46.85 \$
SERRES BINETTE	67.73 \$
LA COOP FÉDÉREE	1 360.41 \$
Station Cote et Fils	18.63 \$
BAUVAL TECH-MIX	664.95 \$
Transport Claude Boyce Inc.	342.07 \$
Transport Claude Boyce Inc.	186.24 \$
TRANSCONTINENTAL INC.	99.33 \$
Ville de Richmond SSI	454.53 \$
MARTINE BERNIER	77.06 \$
MARTINE BERNIER	39.90 \$
SERVICES TECH. INCENDIE PROV. INC	220.11 \$
LA RECHARGE	162.43 \$
LES DÉLICIES DE LA TABLE	76.00 \$
Sydney Lynch	712.32 \$
Sydney Lynch	688.38 \$
Ville de Drummondville	109.63 \$
CPU Service Inc.	(30.76) \$
Hydraulique & Technologie Drummond	(141.09) \$
Hydraulique & Technologie Drummond	2 673.73 \$
Wurth Canada Limited	207.18 \$
	29 057.70 \$

Incompressibles - Fournisseur	Solde
Bell Mobilité	78.11 \$
Bell Mobilité	45.30 \$
Bell Mobilité	36.22 \$
Bell Mobilité	(22.58) \$
Bell Canada	85.04 \$
Bell Canada	111.23 \$
Bell Canada	332.09 \$
Bell Canada	85.04 \$
Bell Canada	62.63 \$
Jean-Pierre Bergeron	400.00 \$
Daniel Deak	173.49 \$
Daniel Deak	158.55 \$
Hydro Québec	417.33 \$
Hydro Québec	1 203.79 \$
Hydro Québec	176.36 \$
Hydro Québec	75.15 \$
Hydro Québec	55.91 \$
Hydro Québec	574.97 \$
R I G D Bas St-François	6 476.16 \$
R I G D Bas St-François	908.36 \$
Transport Claude Boyce Inc	147.64 \$
Transport Claude Boyce Inc	182.86 \$
Martine Bernier	65.40 \$
Xittel Inc	112.82 \$

Francis Rose	442.04 \$
Logiciels Première Ligne Inc	466.75 \$
Pierre Lavallée	119.65 \$
	12 970.31 \$

<u>SALAIRE NOVEMBRE 2009</u>	
Salaires nets nov 2009	14 765.04 \$
Remises provinciales nov 2009	2 745.26 \$
Remises fédérales nov 2009	1 166.54 \$
SOUS-TOTAL SALAIRE NOV 2009	18 676.84 \$
SOUS-TOTAL CAP NOV 2009	29 057.70 \$
SOUS-TOTAL INCOMP. NOV 2009	12 970.31 \$
<u>TOTAL CAP NOV 2009</u>	60 704.85 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3933-12-09

5. CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL 2010

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2010 qui débiteront à 20 h.

Lundi le 11 janvier	Lundi le 5 juillet
Lundi le 1er février	Lundi le 16 août
Lundi le 1er mars	Lundi le 13 septembre
Lundi le 5 avril	Lundi le 4 octobre
Lundi le 3 mai	Lundi le 1er novembre
Lundi le 7 juin	Lundi le 6 décembre

Il est aussi résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – KARINE FLEURY

Est déposée au présent conseil, la déclaration des intérêts pécuniaires de : Karine Fleury.

7. FORMATION MAIRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET NOUVEAUX ÉLUS

Ce point est reporté à la séance extraordinaire du 17 décembre 2010.

R 3934-12-09

8. ADOPTION DE L'IPC POUR 2010

ATTENDU QU'EN prévision de l'élaboration du budget 2010, l'indexation du taux horaire des employés municipaux cumulant plus d'un an de service est à prévoir;

ATTENDU QUE le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir les montants mentionnés correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la

consommation pour le Canada entre décembre 2007 et décembre 2008, est de 1.2 %, tel que publié dans la Gazette Officielle du Québec, du 14 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser l'indexation du taux horaire des employés municipaux cumulant plus d'un an de service, selon l'IPC publié dans la Gazette Officielle du Québec, du 14 novembre 2009, soit de 1.2 % soit, selon la liste ici-bas.

MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

Résolution des salaires 2010

IPC 1.2 %

		2009	2010
Élus :		Mensuelle	Mensuelle
Maire	Rémunération	412.24 \$	417.19 \$
	Allocation de dépenses	206.12 \$	208.59 \$
Conseillers	Rémunération	137.43 \$	139.08 \$
	Allocation de dépenses	68.72 \$	69.55 \$
	Rémunération additionnelle (maire suppléant)	274.80 \$	278.10 \$
	Allocation de dépenses (maire suppléant)	137.43 \$	139.08 \$
Administration :		Horaire	Horaire
Martine Bernier	Directrice générale /Secr.-Trésorière	19.43 \$	19.66 \$
Line Pinault/Suzie Lemire	Adjointe administrative	15.00 \$	15.18 \$
Entretien :			
Louise Forest	préposée entretien ménager (bureau-biblio-salle) (2 h x sem.)	10.24 \$	10.36 \$
Simon Beaudry	Déneig. trottoirs (50 \$/ms x 5 ms) + (déneigement 50 \$/mois X 7 ms)	10.00 \$	
Voirie :			
Sidney Lynch	inspecteur en voirie (36.5 h/sem.)	17.50 \$	17.71 \$
	assainissement (3.5 h/sem.)	17.50 \$	17.71 \$
Michel Houle	employé de voirie (36.5 heures/sem.)	17.00 \$	17.20 \$
	assainissement (3.5 heures/sem.)	17.00 \$	17.20 \$
Maurice Gendron	Employé déneigement (40 h/sem.)	15.00 \$	15.18 \$
2e temps partiel	Employé déneigement (40 h/sem.)	15.00 \$	15.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3935-12-09

9. PLAQUE JBE DORION – ACTE DE SERVITUDE

ATTENDU QU'une plaque historique est installée devant la résidence qu'occupait Jean-Baptiste-Éric Dorion, soit le 569 rue Principale, et que celle-ci nécessite de l'entretien;

ATTENDU QUE cet entretien est à la charge du propriétaire du terrain sur lequel elle est installée;

ATTENDU QUE le conseil accepte de prendre en charge des coûts d'entretien, mais désire s'assurer de la pérennité de ladite plaque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de faire rédiger un acte de servitude par un notaire afin de s'assurer de la pérennité de la plaque JBE Dorion actuellement installée devant la résidence du 569 rue Principale. Il est aussi résolu de mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Martine Bernier, à communiquer avec le notaire Daniel Beaulac qui procédera à la rédaction dudit acte de servitude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3936-12-09

10. RADIATION DE FACTURE – 200909379

ATTENDU la facture 200909379;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de radier la facture 200909379 à sa date de facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3937-12-09

11. CONGÉ DE LA PÉRIODE DES FÊTES 2009

ATTENDU QUE, la période entre la fête de Noël et du jour de l'An s'avère une période peu achalandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée de fermer le bureau municipal du 23 décembre 2009 au 5 janvier 2010 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3938-12-09

12. COMITÉ DE GESTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE des comités de la gestion municipale doivent être établis au sein du conseil pour étudier les divers dossiers;

ATTENDU QUE le mandat de chaque comité doit être décrit;

ATTENDU QUE des représentants doivent être nommés, et ce, pour chaque comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que les comités suivants incluant leur mandat ainsi que leurs représentants, soient établis au sein du conseil;

1. Comité pour la révision des règlements municipaux
Tout le Conseil

Mandat : Étudier tout projet de règlement ou toute modification aux règlements existants.

2. Comité de gestion du personnel

Le conseiller Alain Bahl et le conseiller Pierre Lavallée

Mandat : Étudier toute demande relative au personnel à l'emploi de la municipalité en provenance des citoyens ou du personnel lui-même. Établir les besoins en personnel, faire les entrevues de sélection et faire les recommandations au Conseil.

3. Comité de sécurité publique : Service incendie

Le conseiller François Vallières et le conseiller Louis Bissonnette

Mandat : Étudier tout problème susceptible de mettre en danger la sécurité des citoyens, rencontrer les pompiers au besoin et faire les recommandations au conseil.

4. Comité pour l'ouverture des soumissions

Tout le Conseil

Mandat : Faire des propositions pour la préparation d'appel d'offres s'il y a lieu. Ouvrir et étudier toutes les soumissions reçues en rapport avec chaque projet et faire les recommandations au Conseil.

Pour les projets de 25 000 \$ et plus, établir un système d'évaluation et de pondération des offres selon les critères établis par le conseil et nommer trois (3) personnes ne siégeant pas au Conseil pour ouvrir et étudier lesdites soumissions et soumettre le résultat au Conseil.

5. Comité de voirie

Le conseiller Alain Bahl et le conseiller Louis Bissonnette

Mandat : Étudier tout projet ou plainte relativement à l'entretien, la réfection ou la construction du réseau routier municipal, et dans tous les cas, faire les recommandations au conseil.

6. Comité de la Régie intermunicipale et la gestion des déchets du Bas-Saint-François

Le conseiller François Vallières et le conseiller Alain-Serge Vigeant

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration de la Régie intermunicipale et de la gestion des déchets du Bas-Saint-François, étudier tout projet relatif à la gestion des déchets et faire les recommandations au conseil municipal.

7. Comité d'aménagement du territoire (CCU)

Le conseiller Alain Bahl et le conseiller Pierre Lavallée

Mandat : Étudier toute demande de modifications aux règlements d'urbanisme ou au plan d'aménagement. Étudier tout projet de développement domiciliaire. Faire les recommandations au Conseil.

8. Comité de l'Office municipal d'Habitation

Le conseiller Alain-Serge Vigeant et la conseillère Karine Fleury

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

9. Comité des Loisirs et de la Culture

Le Conseiller Alain-Serge Vigeant et la conseillère Karine Fleury

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration de l'organisme et du CRSBP s'il y a lieu, étudier tout projet relatif à l'aménagement d'une bibliothèque, étudier tout projet relatif aux loisirs et à la culture et faire les recommandations au conseil.

Délégué au conseil d'administration des Loisirs de L'Avenir inc.
Le conseiller François Vallières et la conseillère Karine Fleury

Maire suppléant : Pierre Lavallée

Maire sous suppléant : Alain Bahl

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3939-12-09

13. AVIS DE MOTION : RÈGL. 635-09 TAXATION 2010

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl, qu'à une prochaine session de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 635-09 concernant la Taxation 2010.

R 3940-12-09

14. ACHAT DE LA BIBLIOTHÈQUE – ÉDITIONS FD

ATTENDU QUE la firme CCH offre la mise à jour de 2 volumes légaux d'un montant de 630 \$ par année et que cet abonnement vient à échéance au 31 décembre 2009;

ATTENDU QU'UN abonnement avec les Éditions FD pour 5 volumes légaux incluant les mises à jour pour l'année 2010 est au coût de 608.50 \$ et que les mises à jour des années subséquentes sont au coût de 350 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de prendre abonnement avec la firme FD pour l'achat des 5 volumes légaux incluant les mises à jour 2010, au coût de 608.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3941-12-09

15. CIRCULATION LOURDE – APPUI À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU la réception de la demande écrite d'appui, de la Ville de Drummondville, dans son projet de gestion de la circulation lourde pour l'approbation de leur règlement 3923 modifiant le règlement 3500;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'appuyer la Ville de Drummondville pour l'approbation de leur règlement 3923 modifiant le règlement 3500, visant plus particulièrement la circulation de certains véhicules lourds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3942-12-09

16. LOT 161-10, 161-11 – RÉCLAMATION

ATTENDU la réception d'une réclamation écrite en référence à un refoulement d'eau au sous-sol d'une propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de transmettre cette réclamation à nos assureurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3943-12-09

17. CAISSE POPULAIRE – ENTENTE SUR LA TARIFICATION

ATTENDU QUE le renouvellement de l'entente de tarification pour le compte d'entreprise détenu à la Caisse Desjardins des Chênes;

ATTENDU QUE la Caisse est en mesure de renouveler l'entente de tarification fixe actuelle de 150 \$ par mois;

ATTENDU QUE la présente convention entre en vigueur à la date de la signature jusqu'au 30 juin 2010 et se renouvellera automatiquement, d'année en année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de renouveler l'entente sur la tarification et d'autoriser le maire Monsieur Jean Parenteau ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente de tarification de la Caisse Desjardins des Chênes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3944-12-09

18. CAISSE POPULAIRE – ADHÉSION COMPTES AVANTAGE ENTREPRISE

ATTENDU QUE le compte opération actuel ne génère aucun intérêt sur solde excédentaire;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins des Chênes offre un compte – Avantage entreprise générant des intérêts sur les soldes excédentaires;

ATTENDU QUE des virements, du compte opération vers le compte avantage entreprise et vice et versa, peuvent être faits par Accès-D;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier, recommande d'adhérer à ce compte Avantage entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adhérer au compte Avantage Entreprise de la Caisse Desjardins des Chênes. Il est aussi résolu que la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier gère les virements nécessaires du compte avantage entreprise vers le compte opération et vice et versa, afin que des crédits suffisants soient disponibles au compte opération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3945-12-09

19. CAISSE POPULAIRE – REPRÉSENTANT ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS

ATTENDU QU'à la demande de la Caisse Desjardins des Chênes, une attestation concernant l'administration d'une municipalité doit être signée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu que le maire Monsieur Jean Parenteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire doit toujours paraître;

Il est aussi résolu que le maire Monsieur Jean Parenteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, l'attestation concernant l'administration d'une municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3946-12-09

20. VÉRIFICATION COMPTABLE 2009 – AIDE EXTERNE

ATTENDU QUE la recommandation de la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier à obtenir l'aide externe afin de préparer le dossier de vérification comptable de l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser une dépense de 350 \$ pour de l'aide externe à la préparation du dossier de vérification comptable pour l'année 2009. Il est aussi résolu que cette dépense soit affectée aux budgets 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3947-12-09

21. RÉSUMÉ MAIN-D'ŒUVRE – BACS À ORDURE ET DÉNEIGEMENT DES BALCONS

ATTENDU les résolutions R 3781-07-09 et R 3895-09-09;

ATTENDU QUE le résumé de ces résolutions doit se lire comme suit :

- Bacs au bord de la route pour ramassage, du bureau municipal, du centre des Loisirs et de la bibliothèque municipale : 50 \$/mois
- Déneigement balcons bureau municipal : 50 \$/mois

ATTENDU QUE le déneigement des balcons est à effectuer pour la période du 15 novembre au 15 avril inclusivement;

ATTENDU QUE les bacs à ordures et recyclage sont à apporter au bord de la route pour ramassage, à longueur d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les dépenses suivantes :

- Du 15 novembre au 15 avril de chaque année, bacs et déneigement, 100 \$/mois;
- Du 15 avril au 15 novembre de chaque année, bacs seulement, 50 \$/mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3948-12-09

22. RENOUVELLEMENT CONTRAT 2010 – RÉFRIGÉRATION PÔLE NORD

ATTENDU QUE Réfrigération Pôle Nord offre un contrat annuel de service préventif pour l'unité de climatisation-chauffage du bureau municipal;

ATTENDU QUE le contrat de service est à échéance et est à renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 d'un montant de 262.01 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler le contrat de service préventif de Réfrigération Pôle Nord pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 pour un coût total de 262.01 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3949-12-09

23. TRANSFERT DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'un virement du fonds de roulement au compte d'opération doit recevoir l'approbation du conseil;

ATTENDU QUE l'utilisation de la marge de crédit résultant d'un manque de liquidité est à prévoir en janvier 2010;

ATTENDU QU'un montant 53 316.20 \$ est actuellement disponible au compte du fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser un virement de 53 000 \$ du compte du fonds de roulement vers le compte d'opération, soit du compte folio 203792 vers le compte folio 201260;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3950-12-09

24. ABONNEMENT QUÉBEC MUNICIPALE 2010

ATTENDU QUE la revue Québec Municipal offre son adhésion 2010 au service internet du portail Québec Municipal au coût de 275 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu **de ne pas adhérer** au service internet du portail de Québec Municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3951-12-09

25. OMH – ADOPTION BUDGET 2010

ATTENDU QUE l'OMH (Office Municipal d'Habitation) doit déposer ses prévisions budgétaires chaque année pour approbation par le conseil municipal;

ATTENDU la réception de leur résolution R-19.25-09;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité à ces prévisions s'élève à 7 086 \$ pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2010 de l'OMH dont la contribution de la municipalité s'élève à 7 086 \$, tel que déposé au présent conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3952-12-09

26. OMH – FRAIS DE SINISTRE À PAYER

ATTENDU QU'un incendie a eu lieu à L'OMH le 18 septembre 2009;

ATTENDU QU'une révision des prévisions budgétaires 2009 a résulté de ce sinistre;

ATTENDU QUE la part de la municipalité à cette révision budgétaire faisant suite au sinistre s'élève à 2 044 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'adopter la révision budgétaire de l'OMH faisant suite au sinistre de septembre 2009 et d'autoriser le paiement de la part de la municipalité d'un montant de 2 044 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3953-12-09

SÉCURITÉ INCENDIE

27. S.I.U.C.Q. – ADHÉSION 2010

ATTENDU QU'UN avis de contribution pour l'année 2010 est en renouvellement au 1^{er} janvier 2010 par le S.I.U.C.Q. (Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec);

ATTENDU QUE ce renouvellement n'est pas obligatoire, mais facilement justifiable dans l'éventualité d'une seule intervention;

ATTENDU QUE le conseiller Alain Bahl recommande de plus utiliser leurs services dans l'éventualité d'activités publiques tenues au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE LE coût de la contribution 2010 du S.I.U.C.Q. est fixé à 1.05 \$ par habitant, établi en fonction du dernier relevé de population de la MRC de Drummond, soit 1 307 habitants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de contribuer aux services du S.I.U.C.Q. pour l'année 2010, d'une somme de 1 372.35 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3954-12-09

28. DEMANDE D'ACHAT – DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour décembre 2009

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Gestion</u>				
02 220 00 670	Module Équipement du logiciel Première Ligne	500.00 \$	1	500.00 \$
02 220 00 670	Code de construction du Québec et CNB	260.00 \$	1	260.00 \$
<u>Matériel d'intervention</u> (remplacement de matériel hors d'usage)				
02 220 00 725	Tuyau 1 3/4 x 50 pieds double gaine	150.00 \$	5	750.00 \$
02 220 00 725	Tuyau 2 1/2 x 50 pieds double gaine	180.00 \$	5	900.00 \$
02 220 00 525	Réparation de la pompe portative BS18	600.00 \$	1	600.00 \$
02 220 00 725	Lampe portative 6V avec chargeur véhiculaire	160.00 \$	1	160.00 \$
<u>Habillement</u>				
02 220 00 650	Nettoyage d'habits de combat (LAV20091202-33)	80.00 \$	8	640.00 \$
<u>Formation</u>				
02 220 01 454	Inscription et documents Pompier I Janin Ducharme	310.00 \$	1	310.00 \$
02 220 01 454	Révision et examen de reprise Officier non urbain pour André Charpentier	226.00 \$	1	226.00 \$
				4 346.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 4 346 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3955-12-09

29. ACHAT COUTEAUX DE CHARRUE

ATTENDU QUE des couteaux et patins pour grattes et charrues doivent être changés faisant suite à l'usure normale;

ATTENDU QU'il est préférable d'avoir en réserve ces mêmes couteaux et patins;

ATTENDU QUE des propositions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser l'achat de couteaux et patins pour les grattes et charrues et d'autoriser une dépense de 3 621.60 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3958-12-09

30. PONCEAUX DURHAM – L'AVENIR

ATTENDU QU'une demande reçue de la municipalité de Durham – Sud concernant un ponceau à être réparé aux limites de cette municipalité et de L'Avenir, sur la route Ployard;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir à laquelle des deux municipalités incombe la responsabilité dudit ponceau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de mandater l'inspecteur en urbanisme Monsieur Pierre Daniel, à faire des recherches et faire rapport au conseil afin de définir à laquelle des deux municipalités de Durham-Sud et de L'Avenir, incombe la responsabilité du ponceau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3957-12-09

31. LOT 536P – PLAINTÉ POUR ARBRES COUPÉS

ATTENDU une plainte reçue portant le numéro 2009-03 concernant une coupe d'arbre sur une propriété privée;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir la propriété desdits arbres coupés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de mandater l'inspecteur en urbanisme, Monsieur Pierre Daniel, afin d'établir la propriété des arbres coupés indiqués sur la plainte No 2009-03.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3958-12-09

32. TRACTEUR VOIRIE – "ONE-WAY"

ATTENDU QUE la recommandation de l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch à installer une charrue "one-way" sur le tracteur de la voirie;

ATTENDU QU'une dépense d'environ 350 \$ est nécessaire afin de procéder à cette installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser une dépense d'environ 350 \$ pour l'installation d'une charrue "one-way" sur le tracteur de la voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3959-12-09

33. TRACTEUR VOIRIE – ACHAT 2 PNEUS AVANT

ATTENDU QUE les deux pneus avant du tracteur de la voirie sont à remplacer faisant suite à l'usure normale;

ATTENDU QUE des offres de services ont été reçues;

ATTENDU QU'il aurait lieu de demander une offre de service de OK Pneu d'Acton Vale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) pneus neufs pour le tracteur de la voirie, selon la plus basse offre de service reçue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3960-12-09 **34. CAMIONS VOIRIE – RÉPARATION DE 2 CYLINDRES DE BOÎTE**
ATTENDU QUE deux (2) cylindres de boîte du camion Mack blanc sont à réparer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une dépense de 1 700.39 \$ taxes incluses pour la réparation de deux (2) cylindres de boîte du camion Mack blanc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3961-12-09 **35. CAMIONS VOIRIE – ACHAT ET INSTALLATION DE PEIGNE À GLACE**
ATTENDU QUE la recommandation de l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch à installer un peigne à glace sur le camion Mack blanc;

ATTENDU QUE le coût d'achat et d'installation est de 8 736.53 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser une dépense de 8 736.53 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'un peigne à glace sur la camion de voirie Mack blanc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3962-12-09 **36. ACHAT DÉLINÉATEURS**
ATTENDU QUE la recommandation de l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch à installer des délinéateurs sur les glissières;

ATTENDU QUE le coût d'achat est de 586.95 \$ taxes incluses pour quatre-vingts (80) délinéateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser une dépense de 586.95 \$, taxes incluses, pour l'achat de délinéateur à être installées sur les glissières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 3963-12-09 **37. BACS À ORDURES ET RECYCLAGE – PRIX 2010 BACS ET PIÈCES DE RECHANGE**

ATTENDU QUE la municipalité s'approvisionne auprès de la RIGD (Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas-St-François) pour les bacs à ordures et recyclage ainsi que leurs pièces de rechange et que la livraison n'est pas disponible et donc non incluse au prix d'achat;

ATTENDU QU'il y lieu d'établir le prix de revente de bacs et pièces de rechange;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'établir le prix de revente des bacs et pièces de rechange comme suit :

Bac noir 360 litres	90 \$
Bac vert 360 litres	90 \$
Roue	15 \$
Essieux	10 \$

Tige pour couvercle	5 \$
Couvercle pour bac noir 360 litres	25 \$
Couvercle pour bac vert 360 litres	25 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3964-12-09

38. RIGD – ADOPTION BUDGET 2010

ATTENDU QUE la RIGD (Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas-St-François) doit déposer ses prévisions budgétaires chaque année pour approbation par les municipalités membres;

ATTENDU QUE chaque conseiller a reçu une copie des prévisions budgétaires 2010 de la RIGD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2010 de la RIGD, telles que déposées au présent conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3965-12-09

39. RIGD – NOMINATION DE 2 MEMBRES ET 2 SUBSTITUTS

ATTENDU QUE des comités de la gestion municipale sont établis au sein du conseil pour étudier les divers dossiers, dont fait partie la RIGD ((Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas-St-François);

ATTENDU QUE la RIGD demande à ce que 2 personnes en plus soient nommées à titre de substituts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de nommer le conseiller Alain Bahl ainsi que le maire Monsieur Jean Parenteau à titre de substitut sur le comité de la RIGD.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

40. ADOPTION RÈGLEMENT 636 -10 : CCU

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

R 3966-12-09

41. CCU – CANDIDATURE J. BATHALON

ATTENDU QUE le CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) est présentement en période de recrutement;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur Jocelyn Bathalon a été reçue par écrit au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la candidature de Monsieur Jocelyn Bathalon à titre de membre du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3967-12-09

42. CCU – CANDIDATURE M. PELLETIER

ATTENDU QUE le CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) est présentement en période de recrutement;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur Marc Pelletier a été reçue par écrit au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'accepter la candidature de Monsieur Marc Pelletier à titre de membre du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3968-12-09

43. LOT 181 DU – STATUT HISTORIQUE

ATTENDU QUE le règlement 429-89 statue sur les rénovations ou réparations, mais non sur la préservation des bâtiments à caractère patrimonial;

ATTENDU QUE le bâtiment du lot 181 DU, fait parti des bâtiments à caractère patrimonial, tel que statué à l'article 27.1 du règlement 429-89;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de mandater le CCU (Comité consultatif en Urbanisme) à faire part de ses recommandations au conseil, concernant la préservation du bâtiment sis sur le lot 181 DU et autres bâtiments à caractère patrimonial, tel que stipulé à l'article 27.1 du règlement 429-89.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3969-12-09

44. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – S.R.D.P.

ATTENDU QU'une demande écrite de Monsieur Pierre Mailhot urbaniste, au nom de Monsieur Jean Goudreau promoteur, a été reçue voulant qu'une modification de zonage de S.R.D.P. (Société Reine de la Paix) soit apportée afin d'ajouter le volet "*Formation thérapeutique en milieu agricole*" ou "*Centre de thérapie en milieu agricole*" aux usages permis dans la zone;

ATTENDU QUE le conseil ne voit aucun inconvénient au changement de zonage demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la demande de modification de zonage de Monsieur Pierre Mailhot urbaniste, au nom de Monsieur Jean Goudreau promoteur, concernant S.R.D.P. afin d'ajouter le volet "*Formation thérapeutique en milieu agricole*" ou "*Centre de thérapie en milieu agricole*" aux usages permis dans la zone.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3970-12-09

45. BIBLIOTHÈQUE – RENOUELEMENT DE CONTRAT CPU 2010

ATTENDU QUE CPU inc. a été retenu comme fournisseur officiel des équipements informatiques de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE le Réseau Biblio recommande l'offre de service du CPU pour le soutien technique informatique;

ATTENDU QUE la tarification est de 115 \$ par année pour chaque poste de travail dont les équipements sont encore sous garantie et de 245 \$ par année pour chaque poste de travail dont les équipements ne sont plus sous garantie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter l'offre de service pour soutien informatique de la firme CPU au coût de 115 \$ par année pour chaque poste de travail dont les équipements sont encore sous garantie et de 245 \$ par année pour chaque poste de travail dont les équipements ne sont plus sous garantie. Il est aussi résolu que la Directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier signe pour et au nom de la municipalité, la convention de service de la firme CPU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3971-12-09

46. BIBLIOTHÈQUE – ADOPTION BUDGET 2010

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2010 de la bibliothèque municipale doivent recevoir l'approbation du conseil;

ATTENDU QUE ces prévisions s'élèvent à un montant total de 4 700 \$ pour l'année 2010;

ATTENDU QUE le poste "animation" affiche une prévision budgétaire de 900 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser des prévisions budgétaires totales de 3 800 \$. Les sommes au poste "animation" devront recevoir l'approbation du conseil sur présentation de projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3972-12-09

47. DÉMISSION COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque Madame Valérie Leclair, a fait parvenir sa démission, par écrit à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'accepter la démission de Madame Valérie Leclair de son poste de coordonnatrice à la bibliothèque municipale. Le conseil désire remercier Madame Leclair pour les bons services rendus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3973-12-09

49. LOISIRS - TRACT POSTAL – ACTIVITÉS HIVER 2009-2010

ATTENDU QUE le récent envoi d'un tract postal faisant la promotion des activités hiver 2009-2010, des Loisirs de L'Avenir a généré une dépense de 119.65 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'affecter la dépense de 119.65 \$ résultant de cet envoi, au poste budgétaire de petite caisse du comité des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3974-12-09

49. LOISIRS - RÉNOVATION COIN INTÉRIEUR + MINUTERIE ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

ATTENDU la résolution R 3927-11-09;

ATTENDU QUE le conseiller François Vallières demande l'autorisation d'une dépense de 1 500 \$ pour l'achat des matériaux nécessaires, le temps d'un électricien ainsi que l'achat d'une minuterie;

ATTENDU QUE la main d'œuvre pour la réalisation de ces travaux est bénévole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une dépense de 500 \$ pour les travaux au local des Loisirs, incluant une minuterie pour l'éclairage extérieur. La main d'œuvre étant bénévole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3975-12-09

50. LOISIRS – DÉTECTEUR DE GAZ

ATTENDU l'événement de fuite de gaz propage à la salle des loisirs en octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser une dépense de 75 \$ afin d'acheter et d'installer un détecteur de gaz à la salle des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3976-12-09

51. LOISIRS – MAIN-D'ŒUVRE GLACE – PATINOIRE EXTÉRIEURE

ATTENDU QUE la patinoire extérieure sera bientôt en fonction et demande de l'entretien et du déneigement;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée mentionne que Monsieur Robert Lefebvre démontre de l'intérêt à s'occuper de l'entretien et du déneigement de la patinoire extérieure;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée recommande une rémunération, pour Monsieur Lefebvre, de 200 \$ par semaine en période active, pouvant s'échelonner du 15 décembre au 15 mars, et une rémunération de 12 \$ par heure, sur demande, en période inactive de la patinoire.

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lefebvre déterminera les périodes actives et inactives de la patinoire en communiquant avec la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'embauche de Monsieur Robert Lefebvre à titre de responsable de l'entretien de la patinoire extérieure. Il est aussi résolu que sa rémunération soit de 200 \$ par semaine pour les périodes où la patinoire est active, et une rémunération de 12 \$ de l'heure, sur demande, pour les périodes où la patinoire est inactive. Monsieur Lefebvre devant faire rapport hebdomadairement à la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier des périodes d'activités de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3977-12-09

52. ÉCOLE L'AVENIR – PROGRAMME BRIGADIERS JUNIORS

ATTENDU QUE l'École L'Avenir s'est inscrite auprès de la C.S.D.C. (Commission Scolaire des Chênes) au programme de brigadiers juniors;

ATTENDU QUE dans le but de récompenser les brigadiers à la fin de l'année, on leur offre un sac à dos brodé, de la C.S.D.C. et de la MRC;

ATTENDU QUE l'École L'Avenir a 8 brigadiers, et que le coût de 8 sacs à dos s'élève à environ 145 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser une dépense de 145 \$ afin de contribuer au programme Brigadiers juniors de la C.S.D.C.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3978-12-09

53. ÉCOLE L'AVENIR – SOUTIEN FINANCIER 2010

ATTENDU QU'une demande de soutien financier pour l'année scolaire 2009-2010 a été déposée par l'École L'Avenir, d'une somme de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter la demande de soutien financier pour l'année scolaire 2009-2010 à l'École L'Avenir, d'une somme de 2 500 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

R 3979-12-09

INSCRIPTION – PLAISIR D'HIVER

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée apporte ce point au varia et invite la conseillère Karine Fleury à l'expliquer;

ATTENDU QUE la conseillère Karine Fleury mentionne qu'il s'agit d'une inscription sur un site internet du gouvernement du Québec, faisant la promotion des différentes activités hivernales tenues dans les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE ce site permet de la promotion des activités hivernales, et donnera de la visibilité à l'activité du Carnaval à être organisé et tenu en février 2010 dans la municipalité;

ATTENDU QUE cette inscription est sans frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'inscription de la municipalité, au site Plaisir d'hiver.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3980-12-09

JOURNAL MUNICIPAL – DEMANDE DE BUDGET

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée mentionne qu'un journal municipal est présentement en rédaction et que sa publication doit se faire avant la période des Fêtes 2009;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'autoriser un montant de dépense pour l'impression et la distribution de l'édition à paraître avant la période des Fêtes 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser une dépense de 750 \$ pour l'impression et la distribution du journal municipal à paraître avant la période des Fêtes 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

54. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de novembre est remis à tous les conseillers.

55. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 3981-12-09

56. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **9 heures 28 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Martine Bernier
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Pareaut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il ncontient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Signé le 11 janvier 2010.

